

BULLETIN JOLY TRAVAIL

ACTUALITÉ DU DROIT SOCIAL

À LA UNE

DOSSIER

**Points de vue sur les discriminations
et le droit des discriminations** → PAGE 48

Sous la coordination scientifique de Grégoire LOISEAU

ÉCLAIRAGE

Le nouveau droit public de la négociation collective → PAGE 6

Grégoire LOISEAU

CONTRAT DE TRAVAIL

**Signature électronique d'un contrat de mission :
premiers éclairages de la cour d'appel de Reims** → PAGE 14

Clément LHUISSIER

CONTENTIEUX SOCIAL

Quelques précisions sur le travail de nuit et les accords collectifs → PAGE 38

Mathilde CARON

Les télétravailleurs ont-ils droit à des tickets-restaurant ? → PAGE 40

Mia CATANZANO

Directeurs scientifiques

Grégoire LOISEAU,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud MARTINON,

professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Responsables d'édition Constance BONNIER et Stéphane VALORY

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0925 T 93769 • ISSN : 2646-7070

Imprimé par Dupliprint Mayenne • 733, rue Saint Léonard, 53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Espagne et aux Pays-Bas, issus de forêts gérées durablement ;
0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 153 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement France 2021 : 311,41 € TTC - Abonnement étranger 2021 : 336 €

Prix au numéro France : 40,84 € TTC - Prix au numéro étranger : 44 €

Le Bulletin Joly Travail peut être cité de la manière suivante : BJT janv. 2018, n° 115m6, p. 1.



ACTUALITÉ PAGE 5

ÉCLAIRAGE

115c9 **Le nouveau droit public de la négociation collective** PAGE 6

Grégoire LOISEAU

Dans un environnement juridique très favorable à la négociation collective, l'ordonnance du 17 février 2021 élabore un droit de la négociation collective et des accords collectifs applicable dans la fonction publique.

L'inspiration du droit privé est forte, ce qui fait profiter le droit public d'un dispositif déjà expérimenté. Mais il y a des spécificités, en particulier la possibilité que les accords collectifs comportent des dispositions édictant des mesures réglementaires, qui donnent à ce nouveau droit une identité propre.

CONTRAT DE TRAVAIL

115b4 **Signature électronique d'un contrat de mission : premiers éclairages de la cour d'appel de Reims** PAGE 14

Clément LHUISSIER

CA Reims, 10 févr. 2021, n° 19/02077

Les décisions mêlant signature électronique et contrat de travail sont suffisamment rares pour mériter une attention particulière. S'il est vrai que dans certains secteurs d'activité, la signature électronique des contrats de travail fait office de pratique usuelle, la rareté de la jurisprudence en la matière tend à freiner l'essor de ce nouveau procédé de dématérialisation. Après la cour d'appel de Colmar, c'est désormais la cour d'appel de Reims qui semble en admettre l'utilisation pour la conclusion d'un contrat de mission, dont, rappelons-le, l'écrit est exigé à titre de validité.

115c2 **Le « véritable employeur », alternative confirmée au coemploi sociétaire** PAGE 17

Quentin CHATELIER

CAA Bordeaux, 16 nov. 2020, n° 18BX02161

Le juge administratif refuse de s'approprier la notion de coemploi sociétaire pour lui préférer celle de « véritable employeur ». L'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Bordeaux le 16 novembre 2020 l'illustre à nouveau dans le cadre de l'autorisation de licenciement d'un salarié protégé. L'utilisation du critère de la perte d'autonomie confirme en revanche un alignement avec le juge judiciaire entre les définitions du « véritable employeur » et du coemployeur sociétaire.

115a8 **Chronique Contrat de travail** PAGE 21

Julien ICARD et Sébastien RANC

RELATIONS PROFESSIONNELLES

115b2 **Chronique Relations professionnelles** PAGE 31

Florence BERGERON-CANUT et Gwennaëlle FRANÇOIS

CONTENTIEUX SOCIAL

115b5 Quelques précisions sur le travail de nuit et les accords collectifs

PAGE 38

Mathilde CARON

TJ Nanterre, pôle civil, contentieux social, 9 févr. 2021, n° 20/01810 – TJ Évry, 1^{re} chambre B, 26 janv. 2021, n° 21/00070

Le Code du travail prévoit que le travail de nuit, exception au travail de jour, fait l'objet d'une négociation collective. Certains contentieux, dont celui présenté au tribunal judiciaire de Nanterre, portent sur la conformité de ces dispositions conventionnelles à la loi impliquant parfois l'annulation de ces dernières. Ces accords collectifs, lorsqu'ils sont valables, permettent à l'entreprise de prendre des mesures conformes à la volonté des parties lors d'une période exceptionnelle nécessitant ce temps de travail. Le tribunal judiciaire d'Évry a toutefois eu à se prononcer sur la non-conformité d'un projet sur le travail de nuit avec les stipulations conventionnelles.

115b6 Les télétravailleurs ont-ils droit à des tickets-restaurant ?

PAGE 40

Mia CATANZANO

TJ Nanterre, 10 mars 2021

Le tribunal judiciaire de Nanterre s'est prononcé, dans un jugement du 10 mars 2021, sur la nécessité ou non d'attribuer des titres-restaurant aux salariés en télétravail.

DROIT PÉNAL DU TRAVAIL

115a9 Chronique Droit pénal du travail

PAGE 42

Arnaud CASADO

DOSSIER POINTS DE VUE SUR LES DISCRIMINATIONS ET LE DROIT DES DISCRIMINATIONS

Sous la coordination scientifique de Grégoire LOISEAU

115d3 Discrimination syndicale : pourquoi ne pas oser l'action de groupe ?

PAGE 48

François LEGRAS

« Adhérer », « négocier », « tracter », « revendiquer », « réclamer » : ces notions sont intrinsèques au monde syndical et il n'est pas rare qu'elles chatouillent les esprits de la direction au sein de l'entreprise ou les crispent. Reste que les condamnations judiciaires pour cause de discrimination syndicale sont particulièrement importantes. Si l'occasion est toujours donnée d'évoquer la discrimination syndicale, il n'en est pas de même de l'action de groupe qui ne connaît pas, depuis son introduction dans le droit français, un succès important. Alors, s'agit-il d'un outil juridique utile de prévention ou de réparation ?

115d4 Discrimination intersectionnelle : une notion émergente en droit du travail ?

PAGE 52

Marie MERCAT-BRUNS

La discrimination intersectionnelle n'est pas définie en droit français mais commence à émerger en droit européen et en droit international du travail. Elle ferait partie des discriminations multiples qui mobilisent plusieurs critères prohibés et pose la question de la difficulté de la preuve de la discrimination lorsqu'elle est à la confluence de différents critères et de différentes sources de désavantages. Cette question permet d'envisager la portée du droit de la non-discrimination.

115c8 Prendre au sérieux le contrôle de proportionnalité en matière de discrimination religieuse

PAGE 59

Sophie ROBIN-OLIVIER

Deux affaires pendantes devant la Cour de justice de l'Union européenne, sur lesquelles les conclusions de l'avocat général ont été rendues récemment, invitent à repenser le contrôle de proportionnalité des mesures prises par les entreprises, aux fins de garantir la neutralité religieuse. Les juges du travail allemands, auteurs des questions préjudicielles, suggèrent un approfondissement de ce contrôle, fondé sur la prise en compte de la liberté religieuse des salariés.

Table chronologique des sources commentées

2020			
NOVEMBRE			
CAA Bordeaux, 16 nov. 2020, n° 18BX02161.....p. 17	115c2	CA Reims, 10 févr. 2021, n° 19/02077.....p. 14	115b4
2021		Cass. soc., 10 févr. 2021, n° 19-14021, FS-PI.....p. 31	115b7
JANVIER		Cass. soc., 10 févr. 2021, n° 19-18040, FS-P.....p. 33	115b8
Cass. crim., 12 janv. 2021, n° 20-80647 (arrêt n° 1).....p. 42	115c0	Cass. soc., 10 févr. 2021, n° 19-13383, FS-PRI.....p. 35	115b9
Cass. crim., 12 janv. 2021, n° 17-82553 (arrêt n° 2).....p. 42	115c0	Cass. soc., avis, 11 févr. 2021, n° 20-70005, PI.....p. 23	115c6
Cass. crim., 12 janv. 2021, n° 18-86709 (arrêt n° 4).....p. 42	115c0	Cass. soc., 17 févr. 2021, n° 18-15972, FS-P.....p. 21	115c3
Cass. crim., 12 janv. 2021, n° 18-86.757 (arrêt n° 5).....p. 42	115c0	Cass. soc., 17 févr. 2021, n° 19-14812, FS-P.....p. 22	115c4
TGI Évry, 1 ^{re} chambre B, 26 janv. 2021, n° 21/00070.....p. 38	115b5	Cass. soc., 17 févr. 2021, n° 19-18149, F-D.....p. 26	115c5
FÉVRIER		Cass. soc., 17 févr. 2021, n° 19-20635, FS-PI.....p. 28	115c7
TJ Nanterre, pôle civil, contentieux social, 9 févr. 2021, n° 20/01810.....p. 38	115b5	MARS	
		Cass. crim., 2 mars 2021, n° 19-80991 (arrêt n° 3).....p. 42	115c0
		Cass. soc., 3 mars 2021, n° 19-18110, F-D.....p. 26	115c5
		Cass. crim., 3 mars 2021, n° 19-87125.....p. 46	115c1
		TJ Nanterre, 10 mars 2021.....p. 40	115b6
		D. n° 2021-346, 30 mars 2021.....p. 5	115d0
		Communiqué, Boss, 31 mars 2021.....p. 5	115d1

Pour soumettre un article au comité de rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
constance.bonnier@lextenso.fr